

# Jardins, espaces verts et infrastructures (JEVI) & pépinières ornementales

## Bilan 2025



PACA

03 mars 2026

Annule et remplace  
du 23 février 2026



Référent filière & rédacteur

Lucile ARNAUD

FREDON PACA

[lucile.arnaud@fredon-paca.fr](mailto:lucile.arnaud@fredon-paca.fr)

Anne-Laure DUIJNDAM

FREDON PACA

[anne-laure.duijndam@fredon-paca.fr](mailto:anne-laure.duijndam@fredon-paca.fr)



Directeur de publication

Georgia LAMBERTIN

Présidente de la chambre régionale  
d'Agriculture Provence Alpes-Côte  
d'Azur

[contact@paca.chambagri.fr](mailto:contact@paca.chambagri.fr)

<https://paca.chambres-agriculture.fr/>

Supervision

DRAAF

Service régional de l'Alimentation  
PACA



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

|                                                                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Présentation du réseau d'épidémiosurveillance .....                                                          | 2  |
| Données des surfaces en Provence-Alpes-Côte-D'azur.....                                                         | 2  |
| Parcelles suivies.....                                                                                          | 2  |
| Observateurs .....                                                                                              | 3  |
| 2. Pression biotique .....                                                                                      | 4  |
| 3. Facteur de risque phytosanitaire .....                                                                       | 6  |
| Bilan climatique .....                                                                                          | 6  |
| 4. Bilan par bioagresseur .....                                                                                 | 8  |
| Ravageurs communs aux Pépinières ornementales et JEVI .....                                                     | 8  |
| Hémiptères (cochenilles, pucerons, aleurodes, cicadelles, et psylles).....                                      | 8  |
| Papillon palmivore.....                                                                                         | 10 |
| Ravageurs et maladies surveillés prioritairement en Pépinières ornementales.....                                | 11 |
| Charançon rouge du palmier .....                                                                                | 11 |
| Mineuses des agrumes .....                                                                                      | 13 |
| Oïdium .....                                                                                                    | 14 |
| Otiorhynques.....                                                                                               | 15 |
| Pyrle du buis .....                                                                                             | 16 |
| Ravageurs et maladies des gazons surveillés prioritairement en JEVI .....                                       | 17 |
| Fusariose du gazon .....                                                                                        | 17 |
| Fil rouge .....                                                                                                 | 17 |
| Noctuelles du gazon .....                                                                                       | 18 |
| Tipules .....                                                                                                   | 18 |
| Point sur l'aleurode épineux du citronnier, <i>Aleurocanthus spiniferus</i> .....                               | 19 |
| Point sur la cochenille tortue du pin, <i>Toumeyella parvicornis</i> .....                                      | 22 |
| Point sur la bactérie <i>Xylella fastidiosa</i> .....                                                           | 25 |
| Point de situation du chancre coloré du platane, <i>Ceratocystis platani</i> .....                              | 27 |
| Mise à jour de la liste des produits de biocontrôle.....                                                        | 29 |
| Portail Ecophyto JEVI PRO .....                                                                                 | 29 |
| Fiches de reconnaissance SORE (Surveillance Officielle des Organismes nuisibles Réglementés ou Émergents) ..... | 29 |

# 1. Présentation du réseau d'épidémiosurveillance

## Données des surfaces en Provence-Alpes-Côte-D'azur

Les JEVI (Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures) sont une filière importante en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, de par la position touristique de la région et des différentes statistiques disponibles. A titre d'exemple, on ne compte pas moins de **946 communes** ; **5280 entreprises du paysage**, ce qui représente 16.5% de l'effectif national ; **291 applicateurs déclarés** pour avoir une activité « paysage » ; 50 golfs ; environ 920 km d'autoroute...

Les pépinières ornementales en Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'étendent sur **617 hectares**, la production s'y fait majoritairement par **système hors-sol**. La gamme est considérable et permet de répondre aux exigences de différents clients.

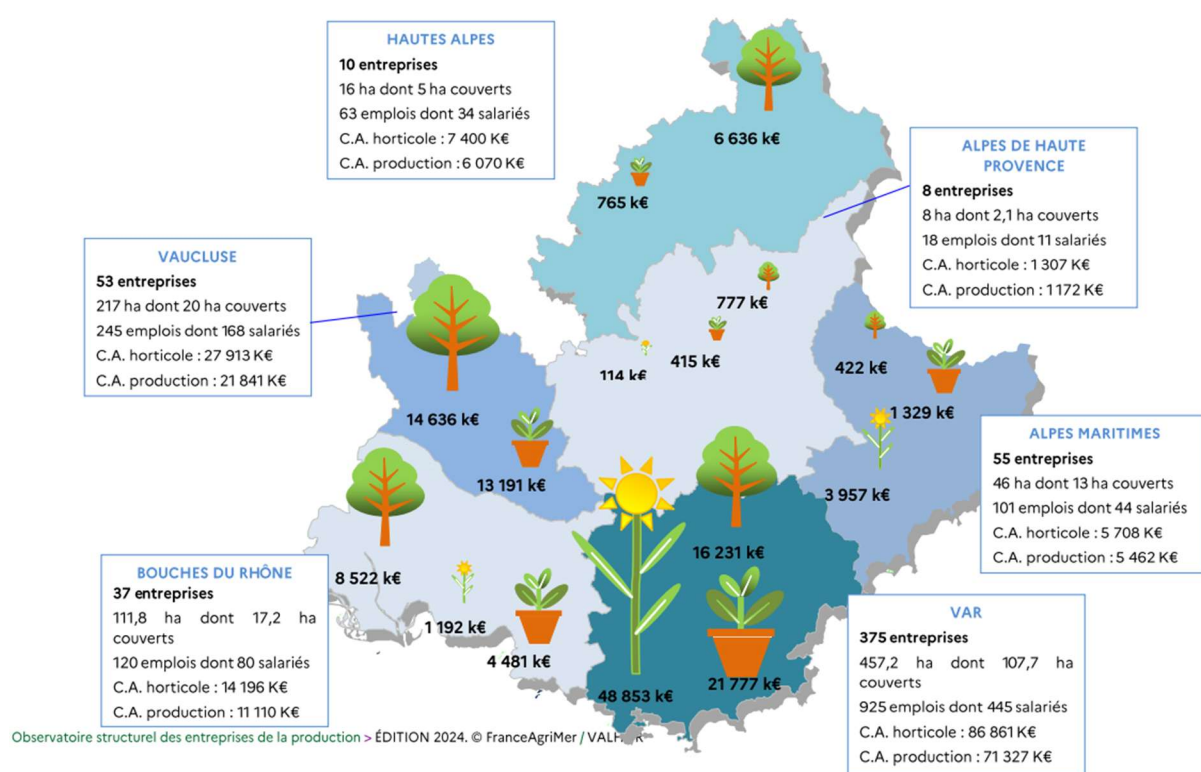


Figure 1 Cartographie des secteurs de l'horticulture ornementale en Provence-Alpes-Côte-D'Azur - Édition 2024 (France Agrimer)

## Parcelles suivies

Comme les années précédentes, les observations sont intégralement réalisées sur des **parcelles flottantes**. Cela signifie qu'elles sont effectuées sur des parcelles non définies à l'avance. Le nombre, la situation et le type de parcelle diffèrent donc entre chaque bulletin. En 2025, près de **305 observations** ont été enregistrées par les animateurs du réseau !





L'ensemble de ces signalements proviennent de **51 communes** de la région PACA. Ces observations sont réalisées toute l'année.

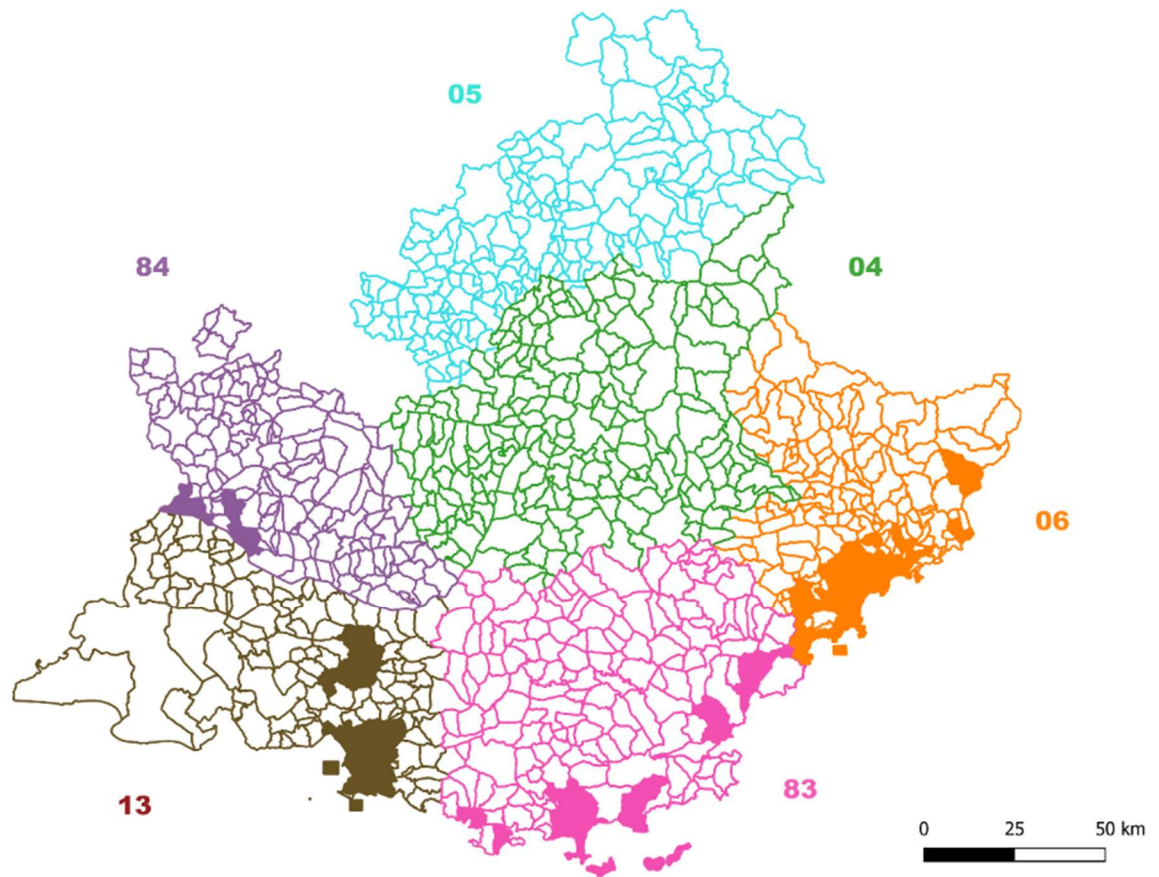


Figure 2 : Carte des communes de la région PACA. Les communes représentées avec un fond plein sont les communes dans lesquelles au moins une observation a été réalisée en 2025.

## Observateurs

En 2025, **20 personnes** ont participé aux observations JEV – Pépinières Ornementales. Leur investissement sur le terrain permet aux animateurs de rédiger les bulletins.

**Leur participation est donc précieuse ! Si vous êtes intéressé pour devenir observateur n'hésitez pas à contacter** l'une des animatrices Lucile ARNAUD – [lucile.arnaud@fredon-paca.fr](mailto:lucile.arnaud@fredon-paca.fr) ou Anne-Laure DUIJNDAM [anne-laure.duijndam@fredon-paca.fr](mailto:anne-laure.duijndam@fredon-paca.fr)

## 2. Pression biotique

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des observations collectées durant l'année 2025.

| Échelle d'évaluation                                               |                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Fréquence (en fonction du nombre d'observation reçus dans l'année) | 0 = Absent ; 1 = rare, éparse ; 2 = régulier ; 3 = très fréquent |
| Intensité des dégâts                                               | 1 = faible ; 2 = modéré ; 3 = fort, avec incidence économique    |
| Comparaison avec l'année précédente                                | ↑ = augmentation ; ↓ = diminution ; ↔ = stable                   |

| Réseau                                                            | Type d'organisme | Nom de l'organisme                                                                                                                                                                                  | Nombre observations | 2025 - Fréquence de parcelles touchées (0-1-2-3) | 2025 - Intensité des dégâts (1-2-3) | Comparaison avec 2024 |
|-------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Ravageurs et maladies communs aux Pépinières Ornementales et JEVI | Prioritaire      | Hémiptères                                                                                                                                                                                          |                     |                                                  |                                     |                       |
|                                                                   |                  | - Pucerons                                                                                                                                                                                          | 28                  | 3                                                | 2                                   | ↔                     |
|                                                                   |                  | - Cochenilles                                                                                                                                                                                       | 37                  | 3                                                | 2                                   | ↔                     |
|                                                                   |                  | - Cicadelles                                                                                                                                                                                        | 37                  | 2                                                | 2                                   | ↑                     |
|                                                                   |                  | - Aleurodes                                                                                                                                                                                         | 27                  | 2                                                | 2                                   | ↔                     |
|                                                                   |                  | - Psylles                                                                                                                                                                                           | 9                   | 1                                                | 2                                   | ↓                     |
|                                                                   |                  | Papillon palmivore                                                                                                                                                                                  | 1                   | 1                                                | 2                                   | ↓                     |
| Ravageurs et maladies surveillés en Pépinières Ornementales       | Prioritaire      | Pyrale du buis                                                                                                                                                                                      | 4                   | 1                                                | 2                                   | ↔                     |
|                                                                   |                  | Otiorhynque                                                                                                                                                                                         | 8                   | 1                                                | 1                                   | ↔                     |
|                                                                   |                  | Mineuses des agrumes                                                                                                                                                                                | 4                   | 1                                                | 2                                   | ↓                     |
|                                                                   |                  | Charançon rouge du palmier                                                                                                                                                                          | 3 <sup>1</sup>      | 1                                                | 3                                   | ↓                     |
|                                                                   |                  | Oïdium                                                                                                                                                                                              | 13                  | 2                                                | 2                                   | ↔                     |
|                                                                   |                  | Autres maladies et ravageurs signalés : Cétoine, cloque du pêcher, escargots, maladie des taches noires et rouille du rosier, tavelure, scolytes, galle de l'eucalyptus, <i>Batrachedra enormis</i> | 12                  | 1                                                | 1                                   | ↔                     |
|                                                                   | Prioritaire      | Ravageurs des gazons<br>- Noctuelles                                                                                                                                                                | -                   | -                                                | -                                   | -                     |

<sup>1</sup> Les signalements de charançon rouge proviennent principalement d'observations réalisées en JEVI.

| Réseau                                                 | Type d'organisme                      | Nom de l'organisme                                              | Nombre observations | 2025 - Fréquence de parcelles touchées (0-1-2-3) | 2025 – Intensité des dégâts (1-2-3) | Comparaison avec 2024 |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Bioagresseurs surveillés en JEVI                       |                                       | - Tipules                                                       | -                   | -                                                | -                                   | -                     |
|                                                        |                                       | Maladies des gazons                                             |                     |                                                  |                                     |                       |
|                                                        |                                       | - Fusariose                                                     | -                   | -                                                | -                                   | -                     |
|                                                        |                                       | - Fil rouge                                                     | -                   | -                                                | -                                   | -                     |
|                                                        |                                       | - Dollar spot                                                   | -                   | -                                                | -                                   | -                     |
|                                                        | Autres maladies ravageurs signalés et | Tigre (platane, laurier sauce, poirier)                         | 11                  | 1                                                | 2                                   | ↔                     |
|                                                        |                                       | Punaises ( <i>Nezara viridula</i> et <i>Halyomorpha halys</i> ) | 10                  | 1                                                | 1                                   | ↑                     |
|                                                        |                                       | Charançon noir du figuier                                       | 3                   | 1                                                | 3                                   |                       |
| Mouche méditerranéenne des fruits et mouche de l'olive |                                       | 22                                                              | 1                   | 2                                                | ↔                                   |                       |
| Auxiliaires (coccinelles, chrysope)                    |                                       |                                                                 | 8                   |                                                  |                                     |                       |
| Autres observations                                    |                                       |                                                                 | 84                  |                                                  |                                     |                       |
| Total des observations « Prioritaires »                |                                       |                                                                 | 171                 |                                                  |                                     |                       |
| TOTAL Général                                          |                                       |                                                                 | 305                 |                                                  |                                     |                       |

Tableau 1 : Synthèse des observations reçues en 2025

### 3. Facteur de risque phytosanitaire

#### Bilan climatique

L'année **2025** se classe parmi les années les **plus chaudes** jamais enregistrées en France, avec une température moyenne nationale de 14,0 °C, plaçant 2025 au 4<sup>e</sup> rang des années les plus chaudes depuis 1900. En **PACA**, cette tendance s'est également vérifiée, avec des **contrastes marqués** entre les saisons et des **épisodes climatiques extrêmes**.

**Hiver** (décembre 2024 à mars 2025) : il a été globalement doux en PACA, avec une anomalie thermique de +0,6 °C par rapport à la normale. Les **précipitations ont été très contrastées** : décembre 2024 a été déficitaire, janvier 2025 très pluvieux (+56 %), puis février 2025 à nouveau déficitaire. **L'ensoleillement a été conforme** à la saison, voire excédentaire sur le sud de la région, après un automne 2024 gris et pluvieux.

**Printemps** (avril à juin 2025) : il a été **exceptionnellement pluvieux** en PACA, se classant comme le 8<sup>e</sup> printemps le plus arrosé depuis 1959. Les cumuls de pluie ont souvent dépassé 200 à 300 mm, notamment à **Nice, Hyères ou Toulon**. Les **températures ont été très douces**, avec des épisodes de chaleur précoce dès fin avril/début mai, où les 30°C ont été localement atteints. Le **printemps 2025** figure parmi les **plus chauds** jamais observés, avec une anomalie de +1,1 °C.

**Été** (juillet à septembre 2025) : il a été **très chaud en PACA**, avec **deux vagues de chaleur** marquées : une première du 19 juin au 4 juillet, puis une seconde du 8 au 18 août, où les 40°C ont été localement dépassés. Juin a été très sec (-40 % de pluie), tandis que juillet et août ont connu des précipitations proches de la normale, mais avec des épisodes orageux parfois violents. **L'ensoleillement a été généreux**, notamment en juin (+26 %) et août (+11 %). Les incendies ont été fréquents, notamment en juillet et août, avec des conditions favorisées par le mistral et la tramontane.

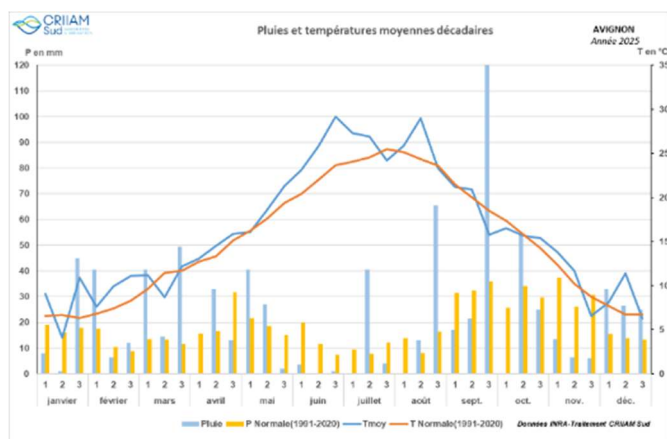
**Automne** (octobre à décembre 2025) : il a été contrasté, septembre a été bien arrosé (+17 %), tandis qu'octobre et novembre ont été déficitaires (-18 %). Les températures ont été proches des normales, avec un ensoleillement excédentaire sur la majeure partie de la région. Des épisodes de **fortes pluies** ont concerné certains secteurs apportant des cumuls bénéfiques après un automne globalement sec.

Les conditions climatiques de 2025 ont favorisé le **développement précoce et soutenu** des **ravageurs**, notamment grâce aux **températures douces** du printemps et de l'été. Les **épisodes pluvieux** du printemps et de début d'automne ont aussi créé des conditions optimales pour certaines **maladies fongiques**.

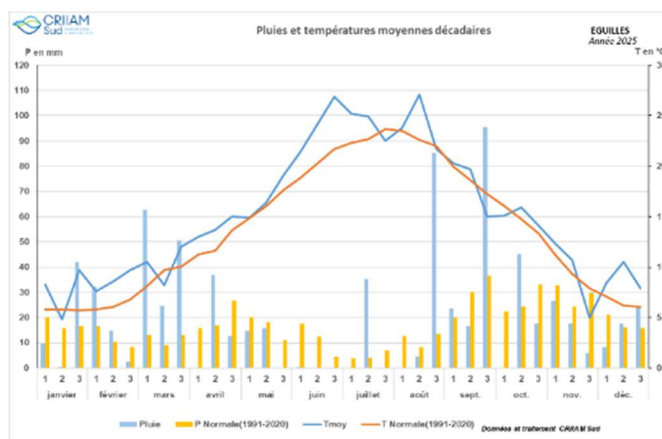
Les **graphiques de pluviométrie et de températures décadaires pour 2025** en PACA illustrent ces tendances, avec des écarts marqués par rapport aux normales saisonnières.



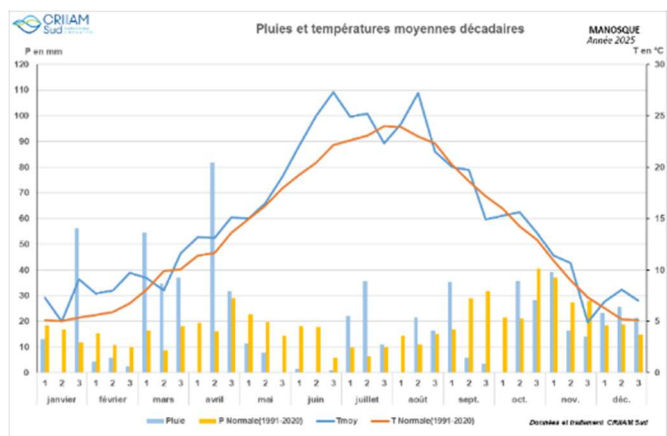
## AVIGNON (Vaucluse)



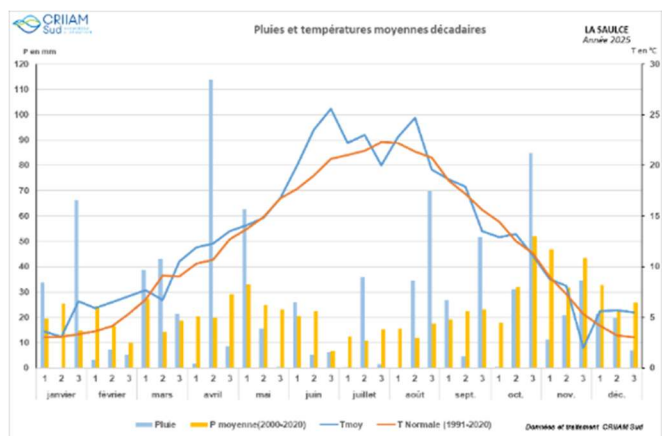
## EGUILLES (Bouches du Rhône)



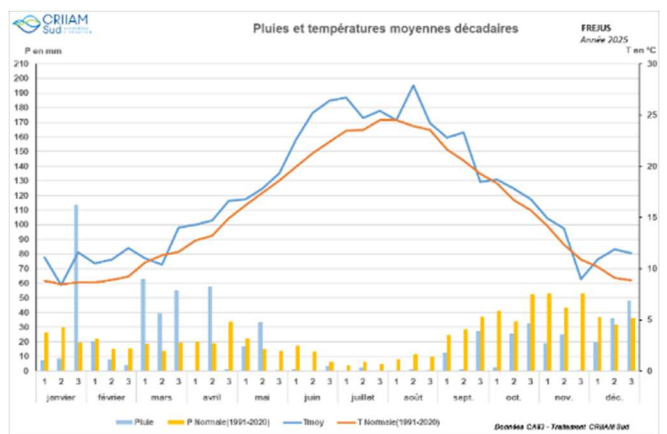
## MANOSQUE (Alpes de haute Provence)



## LA SAULCE (Hautes Alpes)



## FREJUS (Var)



## NICE (Alpes maritimes)

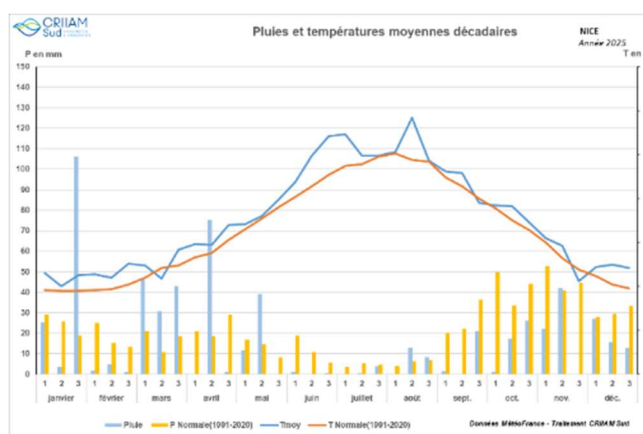


Figure 3 : Graphiques des pluies (histogrammes) et des températures décennales (courbes) de l'année 2025, comparées à la normale (1991 - 2020).



## Bilan par bioagresseur

### Ravageurs communs aux Pépinières ornementales et JEVI

L'histogramme ci-dessous synthétise la fréquence de citation des **ravageurs surveillés prioritairement** en JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures) et en pépinières ornementales au cours de l'année 2025.

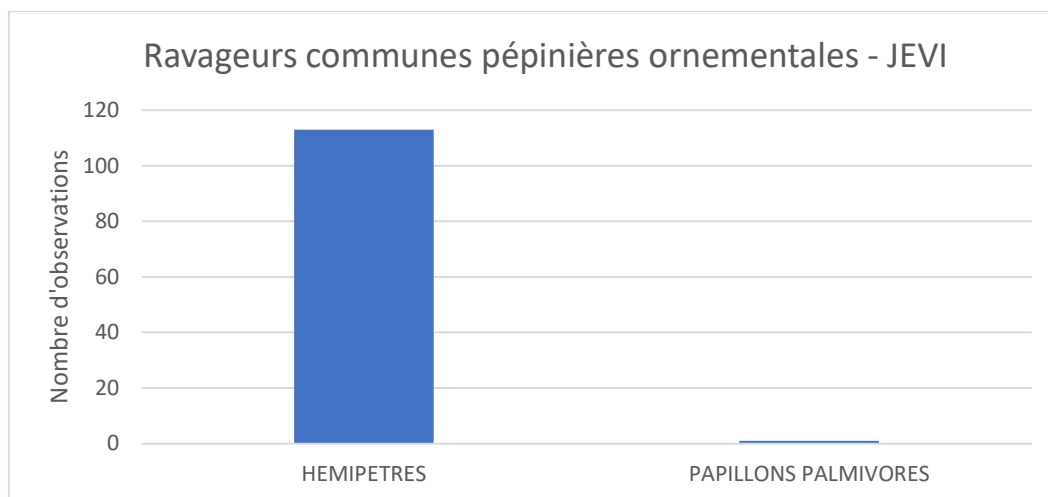


Figure 4 : Fréquence de signalement des ravageurs communs aux pépinières ornementales et en JEVI.

De moins en moins de signalements de papillon palmivore sont enregistrés. Néanmoins, ce ravageur reste bel et bien **fréquemment présent** en JEVI et dans certaines pépinières ornementales et nécessite la **surveillance attentive** des palmiers.

### Hémiptères (cochenilles, pucerons, aleurodes, cicadelles, et psylles)

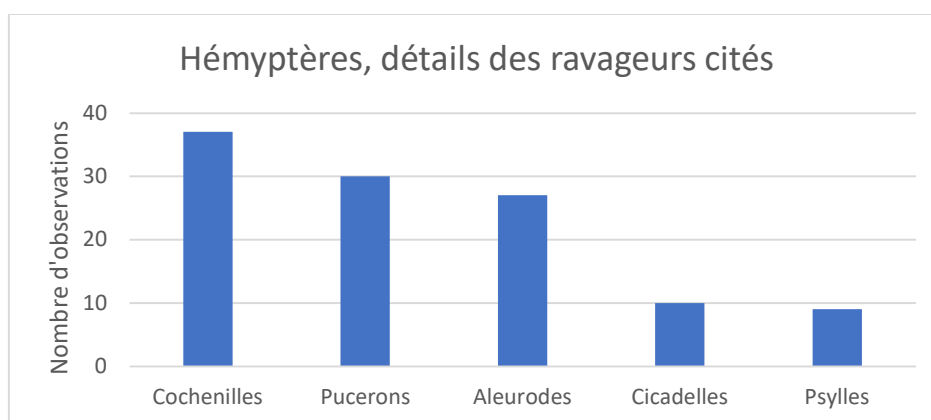


Figure 5 : Fréquence de citation des ravageurs de la famille des Hémiptères





Le graphique ci-dessus présente en détails les différents types d'hémiptères signalés par les observateurs en 2025.

Les signalements d'hémiptères représentent **37% de l'ensemble des signalements reçus** dans l'année. Les attaques sont observées sur **agrumes, lauriers roses, lauriers sauce, oliviers et rosiers** dans plus de 50% des cas.

### Mesures prophylactiques / auxiliaires :

**Couper les rameaux atteints** afin **d'éliminer mécaniquement** les foyers avant que ceux-ci ne deviennent trop importants.

**Détruire les résidus** de plantes et les débris végétaux, afin de limiter les risques de ré-infestation.

Il existe des **auxiliaires** efficaces sur hémiptères, par exemple : *Encarsia lahorensis* contre les aleurodes des *Citrus* ou bien la coccinelle *Rodolia cardinalis* prédatrice de la cochenille australienne.

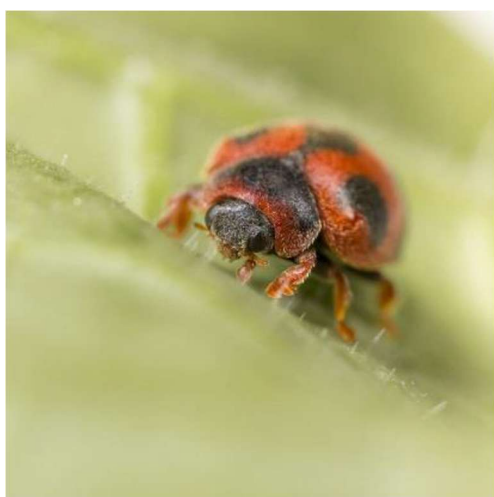


Photo 1 : Coccinelle *Rodolia cardinalis*  
prédatrice de cochenille australienne  
(Koppert)

**Attention, certains aleurodes des agrumes sont des organismes réglementés ou émergents, leur présence doit être signalée au SRAL PACA ou à FREDON PACA.** C'est le cas de l'aleurode épineux, *Aleurocanthus spiniferus*, organisme de quarantaine et d'*Aleurothrixus floccosus* organisme réglementé contre lequel la lutte est obligatoire en pépinière.



## Papillon palmivore

En 2025, une seule observation de ce ravageur a été signalée fin juin aux animatrices. L'observation a été faite **en JEVI**. Cependant, le personnel des pépinières doit rester **vigilant** et observer attentivement les palmiers.



Photo 2 : Papillon *Paysandisia archon*  
(FREDON PACA)

### Mesures prophylactiques / auxiliaires :

En début d'attaque il est possible d'intervenir avec un **produit de biocontrôle** à base de **nématodes *Steinernema carpocapsae***. Afin de limiter les risques de mortalité des nématodes liés aux fortes chaleurs, il est recommandé d'effectuer les **traitements à la tombée de la nuit**. Cela permet aux nématodes de se réfugier dans le palmier pendant la nuit et d'être protégés des UV pendant la journée. Pour les larves en fin de cycle, il est possible de les déloger de leur galerie à l'aide **d'une tige de fer**. Les entrées des galeries sont repérées par l'observation d'amas de **sciure fraîche**.



## Ravageurs et maladies surveillés prioritairement en Pépinières ornementales

Le graphique ci-dessous présente la **fréquence de citation** des différents ravageurs et maladies surveillés prioritairement en pépinières ornementales.

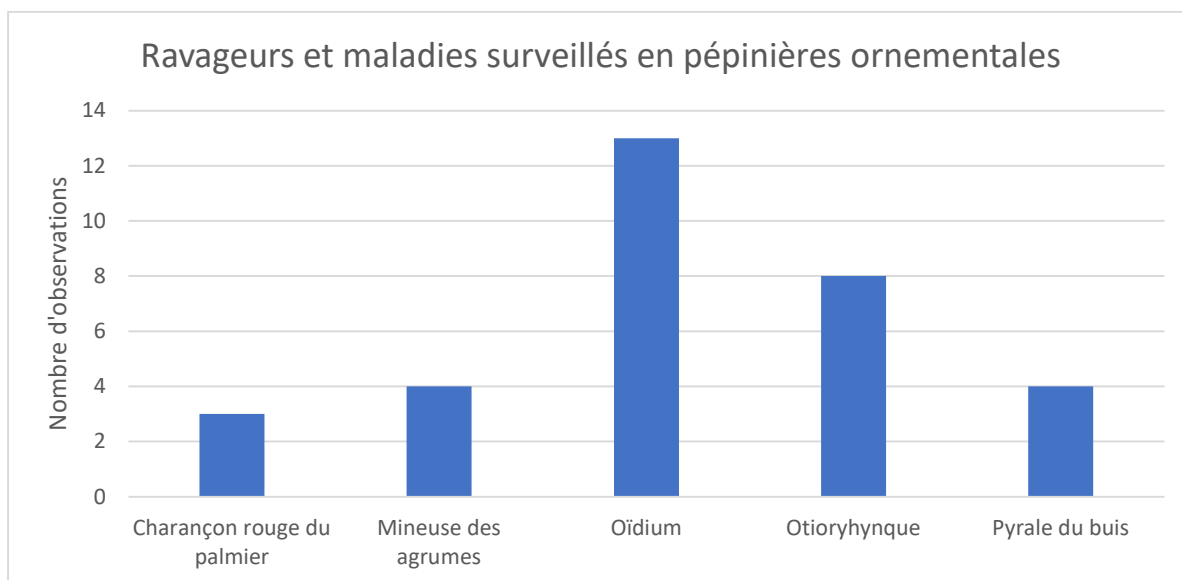


Figure 6 : Fréquence de signalement des ravageurs et maladies surveillés prioritairement en pépinières ornementales

### Charançon rouge du palmier

Le nombre de signalements est **en nette baisse** par rapport à 2024.

La période de signalement s'étend **d'avril à octobre**. Les signalements sont issus d'observations **réalisées en JEVI**. Néanmoins, il est important de surveiller ce ravageur en pépinières ornementales.

Le charançon rouge du palmier étant un **organisme réglementé**, sa **présence en pépinière** est soumise à **déclaration** auprès du SRAL. Tout palmier présentant des attaques en pépinière doit être **détruit**.





Photo 3 : Charançon rouge stades adulte et larvaire (FREDON PACA)

### Mesures prophylactiques / auxiliaires :

Durant la période de vol du charançon rouge (de février-mars à novembre), il faut **éviter de tailler et de blesser les palmiers**. Ces blessures ont un fort pouvoir attractif sur les charançons.

Un **palmier trop infesté** doit être rapidement **éliminé** afin de limiter le risque de dissémination du ravageur dans l'environnement proche.

Le charançon rouge du palmier, *Rhynchophorus ferrugineus*, est toujours actif en région **Paca**.

Au niveau national, la **lutte contre cet organisme n'est plus obligatoire en tous lieux**. L'arrêté ministériel du 28 avril 2025 abroge l'arrêté ministériel du 25 juin 2019.

Le charançon rouge du palmier, *Rhynchophorus ferrugineus*, est maintenant classé comme **organisme réglementé non de quarantaine** selon le règlement 2016/2031 relatif à la santé des végétaux. **Ce règlement impose que les végétaux destinés à la plantation soient indemnes (il est interdit de vendre des palmiers infestés par l'insecte).**

Dans la région, suite à la publication de l'**arrêté préfectoral du 13 janvier 2026** relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus*, la lutte **reste obligatoire** sur ***Phoenix canariensis*** et ***Phoenix dactylifera*** dans les communes suivantes :

#### Département des **Alpes-Maritimes** :

BEAULIEU-SUR-MER, BIOT, CANNES, GRASSE, LA COLLE-SUR-LOUP, LE CANNET, MOUGINS, SAINT JEANNET, SAINT-PAUL-DE-VENCE, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, THEOULES-SUR-MER, TOURETTES-SUR-LOUP, VALLAURIS, VILLENEUVE LOUBET.

#### Département du **Var** :

BORMES-LES-MIMOSAS, FREJUS, LA LONDE-LES-MAURES, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, SAINT-RAPHAEL, SIX-FOURS-LES-PLAGES.





## Mineuses des agrumes

La fréquence des signalements et l'intensité des attaques sont en nette baisse par rapport à 2024.

La période de signalement s'étend **de juin à octobre**.



Photo 4 : Dégâts causées par des larves de mineuse (FREDON PACA)

### Mesures prophylactiques / auxiliaires :

**L'élimination des jeunes pousses** atteintes peut ralentir le développement du ravageur.



## Oïdium

La fréquence des signalements est en baisse mais l'intensité des attaques **reste stable** par rapport à l'année précédente.

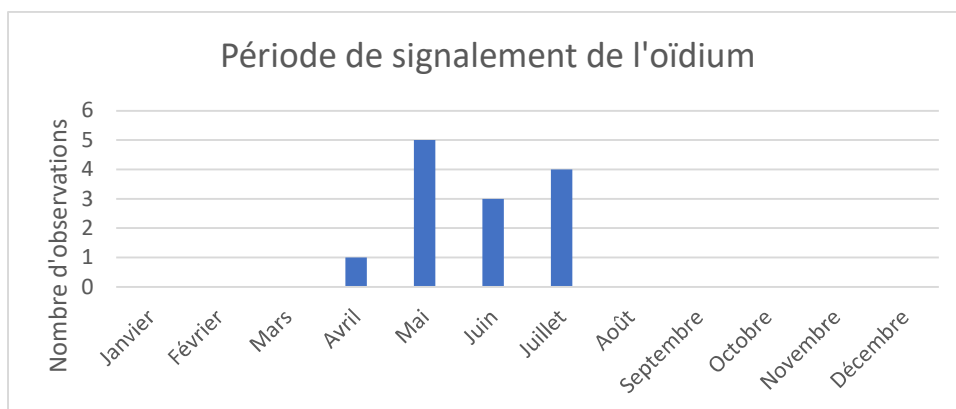


Figure 7 : Fréquence des observations d'oïdium en fonction de la période de l'année

La période de signalement s'étend **d'avril à septembre**.

Les principaux végétaux signalés comme infectés par l'oïdium sont le **rosier** et le **platane**. À noter que sur **laurier cerise**, il s'agit de **l'oïdium perforant**, *Podosphaera pannosa*.



Photo 5 : Symptômes d'oïdium sur platane (FREDON PACA)

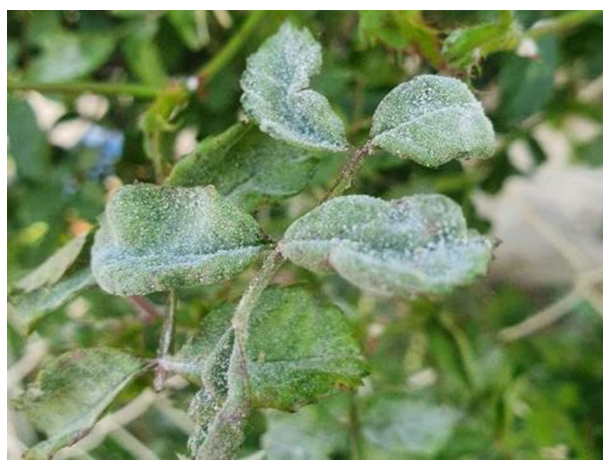


Photo 6 : Symptômes d'oïdium sur chêne (FREDON PACA)

### Mesures prophylactiques / auxiliaires :

Les conditions climatiques **chaudes** et **humides** favorisent le développement de la maladie. **L'élimination des premières parties atteintes** et la **diminution des arrosages** par **aspersion** limitent le risque de développement de la maladie. Il est primordial de **désinfecter** convenablement le matériel de taille utilisé pour l'élague.

## Otiorhynques

Huit signalements de ce ravageur sont parvenus aux animatrices cette année (sur laurier sauce et laurier tin essentiellement). L'otiorhynque est une **problématique en pépinières ornementales** puisque ses attaques entraînent de nombreuses interventions pour **garantir l'esthétique** des plants et la reprise des boutures et rempotages. Les interventions les plus fréquentes sont **l'élimination manuelle** des larves dans la terre, voire le changement de substrat si la plante est en pot. Notons que la gestion de ce ravageur est difficile.



Photo 7 : Dégâts d'otiorhynques visibles sur laurier cerise (FREDON PACA)



Photo 8 : Adulte otiorhynque (David Gent, USDA Agricultural Research Service)



Photo 9 : Larve d'otiorhynque (Peggy GREB)

### Mesures prophylactiques / auxiliaires :

Les **champignons entomopathogènes** (*Metarhizium anisopliae*) ou les **nématodes entomopathogènes** (*Steinernema feltiae*) sont de bons **régulateurs** des ravageurs du sol tels que l'otiorhynque. **Incorporés au substrat** ils lutteront efficacement contre les larves.

Attention à **vérifier la présence de ces larves** qui ne correspond pas à la période d'expression des dégâts sur feuilles. Il faut également veiller au respect des conditions de température et d'humidité lors de l'utilisation des produits de biocontrôle.





## Pyrale du buis

La fréquence des signalements et l'intensité des attaques sont stables par rapport à l'année dernière. Les signalements de pyrale du buis sont issus **d'observations en JEVI** pour la plupart des cas. Il est cependant recommandé de surveiller ce ravageur en pépinière du fait de la forte **dépréciation esthétique** que provoquent les attaques et de la **difficulté à maîtriser** les populations. La période de signalement s'étend **d'avril à septembre** avec un pic d'observation en **août** correspondant à un **pic de vol**.



Photo 10 : Dégâts de pyrale du buis (FREDON PACA)

### Mesures prophylactiques / auxiliaires :

**Retirer les feuilles mortes** et autres débris accumulés autour des buis. Les rameaux et les feuilles attaqués peuvent être **coupés et broyés finement ou incinérés** en conteneur fermé lorsque l'infestation est repérée de manière précoce. En cas de **forte infestation**, l'**arrachage** du buis permet de limiter la propagation du ravageur.



Photo 12 : Chenille de la pyrale du buis (FREDON PACA)



Photo 11 : Adulte de la pyrale du buis (FREDON PACA)

L'installation de **pièges à phéromones** permettra de limiter l'accouplement des adultes. L'observation attentive des plantes servira à **déceler la présence des premières jeunes chenilles**. Lorsque les chenilles seront visibles l'**application d'un insecticide biologique à base de *Bacillus thuringiensis*** sera alors appropriée en situation d'infestation.

## Ravageurs et maladies des gazons surveillés prioritairement en JEVI

En 2025 comme en 2024, aucune observation de maladies et ravageurs des gazons n'est remontée auprès des animatrices. Tout nouvel observateur est le bienvenu ! N'hésitez pas à contacter les animatrices BSV JEVI-PO.

### Fusariose du gazon

#### Mesures prophylactiques / auxiliaires :

L'élimination du **feutre** sur le gazon peut être faite en premier lieu. Le **feutrage ou feutre** est l'**amas au sol de débris végétaux, morts ou vivants, et de racines superficielles**, qui forment une **couche compacte** au pied du gazon

Puis, des **apports en potasse** peuvent limiter le développement de la maladie



Photo 13 : Gazon atteint de fusariose (Kris Lord)

### Fil rouge

#### Mesures prophylactiques / auxiliaires :

Un **rééquilibrage de la fertilisation** permet la plupart du temps de faire disparaître cette maladie. Un apport d'engrais riche en **azote** rend le gazon résistant au fil rouge.

Il vaut mieux **éviter l'arrosage le soir**, car les graminées restent alors humides toute la nuit. Ceci crée un microclimat idéal entre les graminées pour le développement d'autres infections.



Photo 14 : Fil rouge (Mary Ann Hansen, Virginia Polytechnic Institute and State University.)





## Noctuelles du gazon

### Mesures prophylactiques / auxiliaires :

Les larves ont de nombreux **ennemis naturels** comme les oiseaux, les mouches tachinaires, les parasitoïdes, les carabes et les staphylins. Des préparations à base de ***Bacillus thuringiensis*** ou de **nématodes entomopathogènes** ***Steinernema carpocapsae*** peuvent avoir une efficacité sur les **jeunes chenilles**.



Photo 15 : Chenille de noctuelle du gazon (MOTHIRON)

## Tipules

### Mesures prophylactiques / auxiliaires :

**L'arrosage par aspersion favorise la présence** des tipules. De même les sols pauvres en matière organiques sont plus favorables à leur développement, un **amendement organique** permet de faire diminuer les populations de larves. Il est possible de **piéger les tipules** en installant une bâche plastique sur le sol humide le soir, les larves se rassembleront sous la bâche et il sera alors possible de les éliminer physiquement. Enfin, des applications de **nématodes entomopathogènes** *Steinernema carpocapsae* peuvent contribuer à la régulation des ravageurs.



Photo 16 : Pelouse endommagée par des larves de tipules (KOWALEWSKI)

On notera que la tipule compte de **nombreux ennemis naturels** tels que : étourneaux, hirondelles, taupes, mouches prédatrices, mouches et guêpes parasitoïdes. Toutes les actions menées pour **renforcer la biodiversité** sur une parcelle contribueront à un meilleur contrôle des ravageurs.



## Point sur l'aleurode épineux du citronnier, *Aleurocanthus spiniferus*

### Présentation

Originaire d'Asie du sud-est, l'aleurode épineux du citronnier a été découvert pour la première fois en **Europe** suite à son introduction en **Italie** en 2008. Il a été ensuite détecté en 2016 en **Grèce** puis plus récemment en **France**. Il a été identifié pour la première fois en région **Occitanie** (Gard et Hérault) en juin 2023 et en région **PACA** (Alpes-Maritimes et Var) en août 2023.

Les **larves** se rassemblent en **colonies immobiles** sous les feuilles, mesurant entre **0,3 et 0,8 mm**. Elles sont **noires** avec une **bordure blanche** constituée de **courts filaments cireux**. Les **adultes** ont des **ailes gris-bleu parsemées de points blancs** et ne dépassent pas **1,7 mm de long**.



Photo 18 : Larve de *Aleurocanthus spiniferus* (FREDON PACA)



Photo 17 : *Aleurocanthus spiniferus* adulte observé à la loupe binoculaire (FREDON PACA)





Photo 19 : Citronnier infesté par l'aleurode épineux du citronnier (FREDON PACA)

L'aleurode épineux du citronnier est connu pour être un ravageur des **agrumes**. Néanmoins il s'attaque à une **grande diversité de végétaux** (rosier, grenadier, lierre, fruitiers à pépins d'ornements, arbre de Judée, vigne...). Il se **nourrit des feuilles, affaiblissant** ainsi la plante. Il produit également un **miellat** abondant et visqueux qui favorise la formation de **fumagine**, **entravant la photosynthèse** et la respiration des plantes. Des infestations sévères peuvent provoquer la **chute des feuilles** et même **causer la mort des jeunes arbres** ou des plantes affaiblies.

Retrouvez la fiche de reconnaissance : [Aleurocanthus spiniferus](#)

## Règlementation

Du fait de sa **dangerosité**, cet aleurode est considéré comme **organisme de quarantaine** dans l'Union européenne ([règlement \(UE\) 2016/2031](#) et [règlement d'exécution \(UE\) 2019/2072](#)), dont **l'introduction et la dissémination sont interdites** sur l'ensemble du territoire. La lutte est de plus **obligatoire** en vue de son éradication ou, s'il est constaté officiellement que l'éradication est impossible, en vue de son enrayement ([règlement \(UE\) 2022/1927](#))

## Surveillance

*Aleurocanthus spiniferus* fait l'objet d'une surveillance officielle annuelle conformément à la réglementation en vigueur (dont l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2025 relatif à la lutte contre *Aleurocanthus spiniferus*, aleurode épineux du citronnier). Elle est réalisée à la demande et sous le contrôle de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt) par FREDON PACA. En 2025, plusieurs actions ont été menées :



- Inspection des végétaux des communes limitrophes à la zone délimitée du Gard et de l'Hérault,
- Inspection des zones infestées et des zones tampon des Alpes-Maritimes (Menton et alentours), du Var (Draguignan) et des Bouches-du-Rhône (Marseille),
- Inspection des espèces cultivées végétales à risque (vignes, arboriculture, jardins et espaces verts),
- Gestion des signalements ponctuels.

Les différentes surveillances ont permis de détecter plusieurs foyers de contamination dans les Bouches-du-Rhône (Trets et Saint-Mitre-les-Remparts) et de confirmer la présence de cet aleurode dans les département des Alpes-Maritimes (Menton et alentours, Mandelieu, Nice, La Gaude et Saint-Laurent-du-Var), le Var (Draguignan) et à Marseille (Bouches-du-Rhône).

### Comment agir ?

Toute observation d'insectes "suspects" par un opérateur professionnel ou un particulier (qu'il s'agisse de larves ou d'adultes) doit être signalée sans délai à la DRAAF-SRAL PACA ([sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr)) ou à FREDON PACA ([accueil-solles@fredon-paca.fr](mailto:accueil-solles@fredon-paca.fr)) **en joignant si possible une ou plusieurs photos des insectes observés.**

Une page dédiée à cet aleurode est à retrouver sur le site de la [DRAAF PACA](#).





## Point sur la cochenille tortue du pin, *Toumeyella parvicornis*

La **cochenille tortue du pin**, *Toumeyella parvicornis*, est un insecte **piqueur-suceur** de sève qui s'attaque à de **nombreuses essences de pins**. Décrite en Floride (États-Unis) en 1897 et connue uniquement en Amérique du Nord jusqu'au début des années 2000, ce ravageur a été signalé pour la première fois en **Europe** et plus précisément en **Italie** en 2014 où il poursuit sa propagation de la région de Campanie en passant par Rome ainsi que de la côte de Caserte à Salerne. Détectée pour la première fois en **France** en 2021, des foyers d'infestations ont été identifiés dans le Var, plus précisément dans le **Golfe de Saint-Tropez**. Dans son aire de répartition, *T. parvicornis* a montré un **comportement envahissant** et peut être un **ravageur non négligeable** des pins, à la fois en milieu naturel et en milieu urbain.



Photo 20 : Cochenille tortue sur un rameau de pin (FREDON PACA)

### Présentation

Les **œufs** sont **petits, rosâtres et ovoïdes**. Seules les nymphes de premier stade sont mobiles jusqu'au moment où elles se fixent sur les **pousses annuelles pour se nourrir**. Elles **ne se déplacent plus** par la suite. Les femelles présentent **3 stades larvaires** et un **stade adulte**. A leur maturité, elles sont **ovales à allongées**, mesurent de 3,5 à 5 mm de longueur et de 3,0 à 4,0 mm de largeur. Elles sont de couleur **brun-rougeâtre** avec des **taches plus foncées**. La forme et les marques donnent à la cochenille l'apparence d'une **écaille de tortue**, d'où son nom. Les cochenilles mâles se développent différemment des femelles : le **bouclier du mâle est allongé** et de **couleur blanchâtre**, les mâles passent par un stade de pupes et les adultes sont ailés. Dans les régions aux hivers froids, la cochenille hiverne sous forme de femelles immatures fécondées. En Campanie (Italie), au moins **3 générations, partiellement superposées**, ont été observées sur pin parasol.





Photo 21 : Fumagine causée par la présence de la cochenille tortue du pin (FREDON PACA)

Les dégâts sont principalement causés par le **nourrissage des larves** qui sucent la sève des rameaux. Ces derniers prennent ainsi une **teinte rougeâtre** puis meurent progressivement. La **sécrétion de miellat** et de **déjections** sur les rameaux entraîne l'apparition de la fumagine (champignon noir), ce qui donne aux **branches une coloration noirâtre**.

### Gestions des parties infestées

Suivant le **niveau d'infestation** du végétal, la **taille** ou l'**abattage** du sujet est à réaliser

- Les branches et troncs issus des élagages et des abattages des arbres contaminés ne doivent **pas sortir de la zone délimitée, ni circuler** des zones infestées vers les zones tampons.
- Lors du chantier, toutes les parties contaminées (dont les branches) doivent **être broyées finement**.
- Le broyat peut être soit **évacué dans une déchetterie** située dans la zone délimitée, soit **composté** dans la même zone.

### Interventions phytosanitaires

- Certains **auxiliaires** ont des capacités régulatrices de cette cochenille (**coccinelles** et **chrysopes** par exemple).
- Il est également possible d'intervenir avec des **substances actives de biocontrôle** (avec une spécialité commerciale **autorisée pour l'usage** à vérifier sur <https://ephy.anses.fr/>)
- Enfin les **professionnels certifiés et agréés** pour l'application de produits phytopharmaceutiques peuvent avoir accès à des insecticides dont l'usage leur est réservé.



Toutes les informations en détail : [Mesures de lutte contre la cochenille tortue du pin](#)

## Surveillance

En **2025**, la surveillance du territoire a permis de détecter la présence de la cochenille tortue du pin sur **8 nouvelles communes** : Collobrières, Gonfaron, Hyères, La Motte, Les Mayons, Le Muy, Les Arcs et Vidauban.

## Règlementation

Ce ravageur est un **organisme réglementé**. L'**arrêté ministériel du 11 mars 2022** prévoit les mesures visant à éviter l'introduction et la propagation de *Toumeyella parvicornis* sur tout le territoire national.

Cet arrêté ministériel est complété par un **arrêté préfectoral** définissant le **périmètre de la zone délimitée** relative à *Toumeyella parvicornis*. La publication d'un arrêté avec la liste actualisée des communes concernées par la zone délimitée est en cours d'actualisation.

Vous pouvez retrouver ces arrêtés sur :

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/lutte-contre-la-cochenille-tortue-du-pin-a3205.html>

## Comment agir ?

*T. parvicornis* représente **une menace pour les pins en milieu urbain** et éventuellement en forêt, il est donc conseillé de surveiller la situation de ce ravageur. Une attention particulière doit être portée lors de la plantation de pin pignon (ou pin parasol) et sur le transport de branches coupées provenant de la zone délimitée, hors de cette zone. Par ailleurs l'Italie étant un pays très contaminé **il est primordial de vérifier la qualité sanitaire des arbres au moment de chaque nouvelle livraison de cette provenance en pépinière**.

**Il est primordial de faire remonter toute observation de cochenille tortue auprès du SRAL ou de la FREDON de votre région.**





## Point sur la bactérie *Xylella fastidiosa*



Photo 22 : *Euryops pectinatus* infecté par la bactérie *Xylella fastidiosa* (FREDON PACA)

### Surveillance

La **bactérie réglementée**, *Xylella fastidiosa subsp multiplex*, détectée pour la 1<sup>re</sup> fois en 2015 en région PACA fait l'objet d'une **surveillance officielle annuelle**. Elle est réalisée à la demande et sous le contrôle de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt) par FREDON PACA. Le **plan d'action** prévoit diverses actions de contrôles dans toute la région :

- Inspection de toutes les **zones infectées**,
- Inspection des **zones tampons**,
- Inspection des **espèces cultivées végétales à risques** (oliviers, vignes, PPAMC, agrumes, amandiers, jardins et espaces verts...),
- Inspection des **circuits commerciaux** de végétaux sensibles.

L'objectif de cette surveillance est **d'éviter la prolifération** de *Xylella fastidiosa subsp multiplex* hors des zones déjà reconnues comme contaminées et de **limiter** au maximum son **impact sur les professionnels du végétal**. Pour cela, des **mesures d'arrachage** des plantes contaminées et de **limitation de circulation des végétaux sensibles** dans la zone délimitée sont en vigueur.







Figure 11 : Zone délimitée

Sur la totalité de la campagne 2025, **1757 échantillons de végétaux et d'insectes vecteurs ont été prélevés** à des fins d'analyse en laboratoire pour recherche de *Xylella fastidiosa subsp multiplex* et **38 échantillons ont été confirmés porteurs de *Xylella fastidiosa subsp multiplex***.

Les contaminations se situent dans des **zones urbaines** ou **semi-naturelles** dans le **Var** et les **Alpes-Maritimes**, aucun végétal n'a été découvert dans un nouveau département de la région.

Une nouvelle espèce végétale sensible a été découverte en 2025, la **coronille des jardins, *Hippocrepis emerus***. Les 2 espèces découvertes le plus souvent contaminées sont le *Polygala myrtifolia* et l'*Euryops pectinatus*.

Les **foyers mis en évidence en 2025** sont tous situés sur des communes déjà contaminées par la bactérie.

## Règlementation

L'**arrêté préfectoral** du 28 juillet 2025 définit le **périmètre de la zone délimitée** dans le cadre de la surveillance et la lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa subsp multiplex*.

Pour plus d'informations, la **cartographie** est disponible sur le site suivant : [https://shiny-public.anses.fr/Xylella\\_fastidiosa/](https://shiny-public.anses.fr/Xylella_fastidiosa/). Elle permet de recenser également l'expansion de la bactérie dans les autres départements touchés, et plus particulièrement ceux de la région Occitanie.

Toutes les informations et les documents concernant la réglementation sur *Xylella fastidiosa subsp multiplex* en région PACA sont disponibles sur le site de la DRAAF : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa>.

## Comment agir ?

En complément de ce plan de surveillance officiel, la **vigilance de tous est de mise**. Toutes observations de **symptômes inhabituels**, quelle que soit l'espèce végétale, doivent être **signalées auprès du SRAL ou de FREDON PACA**. Les éventuelles prospections et analyses sont entièrement prises en charge par l'Etat et ne **coûtent rien aux propriétaires des végétaux**.



# Point de situation du chancre coloré du platane, *Ceratocystis platani*

## Présentation

Originaire des **Etats-Unis**, le chancre coloré du platane a été introduit dans les **années 40** en France et en Italie pendant la **Seconde Guerre mondiale**.

Le chancre coloré du platane est un **champignon microscopique spécifique du platane, *Ceratocystis platani***. Il pénètre dans l'arbre par une plaie, obstrue les vaisseaux et libère des toxines.

Une fois contaminé le **platane meurt en quelques années** et la **maladie se propage** aux autres platanes situés à proximité par les connexions racinaires. Mais la transmission de cette maladie se fait également par :

- Les **outils non désinfectés** blessant le platane ;
- **L'eau véhiculant** les spores de champignon ;
- Les **débris d'arbres atteints** ;

Les arbres atteints présentent plusieurs **symptômes** caractéristiques de la maladie :

- Un **feuillage réduit et jauni**, une défoliation ;
- Des **nécroses** de couleur bleu violacé, bordées de brun orangé, évoluant en forme de **flamme** vers le sommet de l'arbre ;
- Les tissus atteints sèchent, **l'écorce se fendille et reste adhérente au tronc**. L'arbre ne présente pas de bourrelet de recouvrement en limite de la zone atteinte.

## Règlementation

Actuellement, il n'existe **aucun traitement curatif**. Le seul moyen de lutter contre le chancre coloré est **d'éviter toute blessure** aux platanes et de respecter les **mesures préventives** :

- **Désinfecter** tout le matériel avec un produit biocide à action fongicide. Le particulier pourra utiliser de l'alcool à brûler, de l'alcool à 70° ou de l'eau de javel.
- **Eliminer** les arbres malades et ceux à proximité ;
- **Bruler** le bois des arbres abattus et désinfecter tous les résidus ;
- **Surveiller** l'état sanitaire des platanes ;
- **Signaler** les cas suspects.

La lutte contre le chancre coloré est rendue **obligatoire** par l'**arrêté national du 31 janvier 2025**.

L'**arrêté préfectoral** du 28 juillet 2025 porte sur la **lutte contre *Ceratocystis platani***, agent pathogène du chancre coloré du platane (cf. définition des communes situées en zones **délimitées d'enrayement** et communes situées en **zones délimitées d'éradication**).

Pour en savoir plus : [DRAAF PACA Chancre coloré du platane](#)



Les observations relatives à l'évolution du **chancre coloré** en région PACA sont réalisées par FREDON PACA et le GDON de Marseille.



Photo 23 : Alignement de platanes infectés par *Ceratocysti platani* (FREDON PACA)

Une nouvelle commune contaminée a été identifiée dans le Vaucluse (Aubignan), 1 dans les Bouches-du-Rhône (Les Baux-de-Provence) et 2 dans le Var (Le Castellet et Le Pradet).

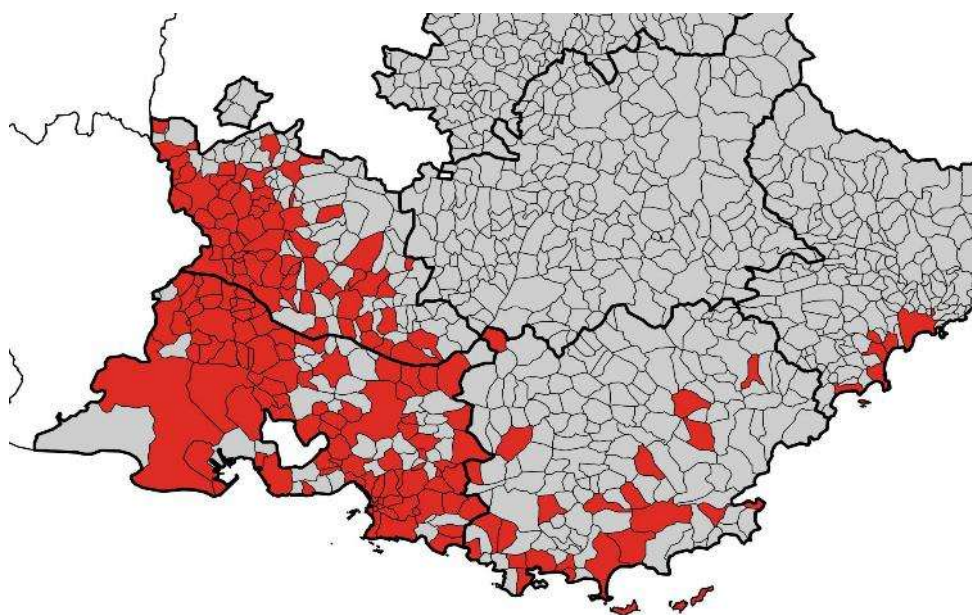


Figure 8 : Carte des communes contaminées (en rouge) par le chancre coloré en PACA, 2025



## Mise à jour de la liste des produits de biocontrôle

Cette note établit la **liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle**, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime. Elle définit également la **méthodologie d'élaboration** de la liste, et notamment les critères généraux de **définition des produits** concernés. Elle est mise à jour tous les mois.

[https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2025-01/Liste\\_biocontrole\\_2025-43.pdf](https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2025-01/Liste_biocontrole_2025-43.pdf)

## Portail Ecophyto JEVI PRO

Dans le cadre du **plan Ecophyto** en JEVI Pro, un site internet réunit les **références** et **connaissances** disponibles pour **sensibiliser les professionnels des JEVI** et leur permettre de faire **évoluer leurs pratiques** vers une **réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires**. Vous pouvez accéder à ce site via le lien suivant : <http://www.ecophyto-pro.fr>

## Fiches de reconnaissance SORE (Surveillance Officielle des Organismes nuisibles Réglementés ou Émergents)

Retrouvez les **fiches de reconnaissance** sur la **plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV)** : <https://plateforme-esv.fr/index.php/Diaq>

De nouvelles fiches sont régulièrement publiées.

Vous pouvez également **recevoir** les **bulletins de veille hebdomadaires** et **mensuels** en suivant le protocole ci-dessous :

Envoyer un mail à l'adresse suivante [sympa@groupes.renater.fr](mailto:sympa@groupes.renater.fr) en **utilisant l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir les bulletins de veille**

Indiquer dans l'objet du message : **Subscribe esv\_veille\_newsletter Prénom Nom (indiquez vos propres prénom et nom)**

Laisser le **corps de message vide**





## Avertissement

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Chaque serre étant une unité autonome de production, ce conseil est d'autant plus vrai pour les productions sous serres.

## Comité de rédaction

**FREDON PACA** : ARNAUD Lucile et Anne-Laure DUIJNDAM

## Observations

FREDON PACA, A2VP, Commune de Port de Bouc, Botanic, Terres d'Azur, Jardinerie NOVA, Vastel C.- Professionnel indépendant, Arboriste du sud, Marti B. – Professionnel indépendant

## Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité

